

DIRECTIVE EUROPÉENNE RELATIVE À L'APPLICATION DES DROITS DES PATIENTS EN MATIÈRE DE SOINS TRANSFRONTALIERS

Quelles implications pour les prestataires de santé en Sarre-Lorraine ?

ETAT DES LIEUX

La région transfrontalière

Sarre-Lorraine : un espace de convergence

- Plus de trois millions d'habitants de part et d'autre de la frontière.
- Une mobilité professionnelle constante avec plus de 20 000 Lorrains et Sarrois qui traversent chaque jour la frontière entre les deux pays pour se rendre sur leur lieu de travail.

Mobilité des soins de santé

L'accord cadre franco-allemand de coopération sanitaire transfrontalière et les réglementations européennes reconnaissent le droit à la mobilité pour les soins ambulatoires, permettent l'accès aux soins des travailleurs frontaliers et encadrent la coopération sanitaire transfrontalière.

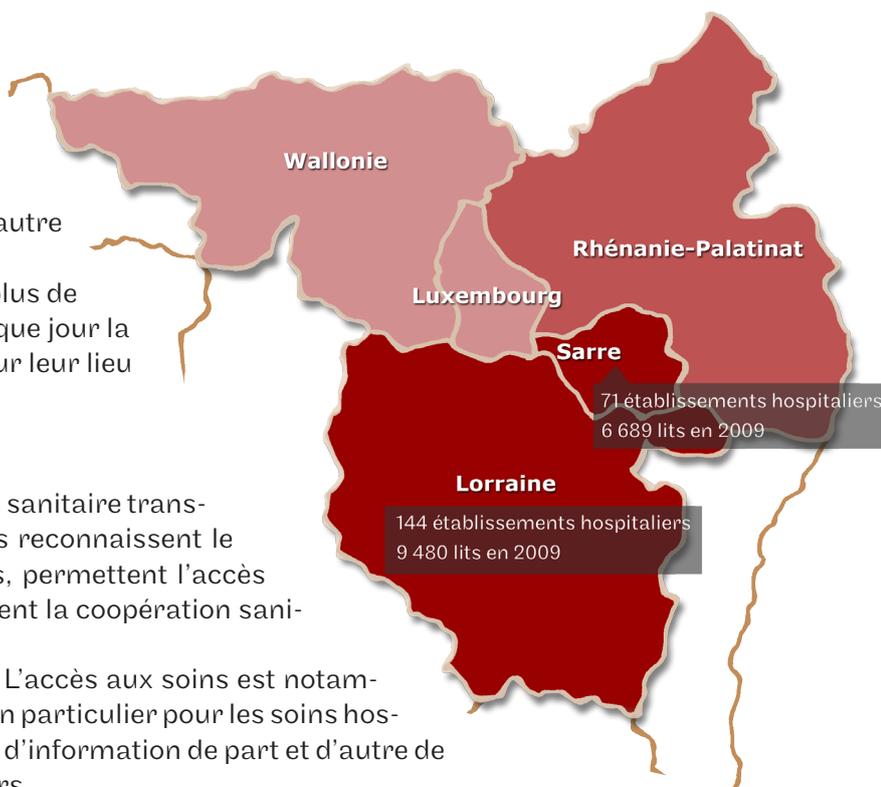
Cependant, les démarches restent complexes. L'accès aux soins est notamment restreint par les formulaires E111 et E112, en particulier pour les soins hospitaliers. Plus globalement, on note un manque d'information de part et d'autre de la frontière concernant les soins transfrontaliers.

- La mobilité des soins de santé est surtout le fait des travailleurs frontaliers affiliés à un système de sécurité sociale différent de celui de leur pays de résidence.
- De plus en plus de patients se disent prêts à se faire soigner dans un pays autre que leur pays de résidence dans les régions transfrontalières.
- Pour de nombreux patients, le frein majeur à la mobilité pour leurs soins de santé reste la complexité administrative et le manque de visibilité sur les systèmes de prise en charge et de remboursement.

OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE

La **Directive européenne relative à l'application des droits des patients en matière de soins transfrontaliers** (2011/24/UE) sera intégrée dans les législations nationales au plus tard en octobre 2013.

- Préciser les modalités de prise en charge des soins transfrontaliers.
- Garantir la qualité et la sécurité des soins transfrontaliers.
- Contribuer à la coopération entre les systèmes nationaux de santé pour effectuer des économies d'échelle.



Défis à relever pour les professionnels :

- > Acquérir des connaissances sur le système de santé du pays voisin
- > Développer des compétences interculturelles
- > S'intégrer dans un réseau transfrontalier

Article de la directive

§ 10 • La directive a pour but d'établir des règles visant à faciliter l'accès à des soins de santé transfrontaliers sûrs et de qualité élevée, à garantir la mobilité des patients {...} et à promouvoir la coopération en matière de soins de santé entre les États membres, dans le plein respect de leurs responsabilités en matière de définition des prestations de sécurité sociale liées à la santé et en matière d'organisation et de prestation de soins de santé, de soins médicaux et de prestations de sécurité sociale.

Chap.2 Art.4/1 • Compte tenu des principes d'universalité, d'accès à des soins de bonne qualité, d'équité et de solidarité, les soins de santé transfrontaliers sont dispensés conformément à la législation de l'État membre de traitement, aux normes et orientations en matière de qualité et de sécurité...

Chap.2 Art.4/2 • Les prestataires de soins doivent fournir à chaque patient toutes les informations utiles pour les aider à faire un choix éclairé, (...) fournir également des factures claires et des informations claires sur les prix, ainsi que sur leur couverture d'assurance.

Chap.4 Art.12 • La Commission aidera aussi les États membres à créer des réseaux européens de référence entre prestataires de soins de santé et centres d'expertise dans les États membres, en particulier dans le domaine des maladies rares.

Chap.4 Art.10 • Les États membres facilitent la coopération en ce qui concerne la prestation de soins de santé transfrontaliers au niveau régional et local ainsi qu'au moyen des TIC et d'autres formes de coopération transfrontalière. (...) La Commission encourage également les États membres à coopérer en matière de prestation de soins de santé transfrontaliers dans les régions frontalières.

Ce que cela implique pour vous

> Adopter les changements nécessaires à la mise en place d'un modèle de prestations de soins transfrontaliers.

> Développer une connaissance approfondie des règles en vigueur dans les pays limitrophes (sécurité sociale, organisation des prestations de santé).

> Se tenir informé des règles et des pratiques en vigueur en matière de sécurité et de qualité dans les pays frontaliers, dans une perspective d'harmonisation.

> Pouvoir informer les patients issus d'un pays voisin sur les possibilités de soins qui leur sont offertes et les guider dans leurs démarches (choix des prestataires, remboursement, assurance...).

> Collaborer de manière efficace à des projets novateurs à dimension européenne.

> Se doter dès à présent des compétences nécessaires à la mise en place de ce type de projets novateurs, qui vont se développer au sein de la Grande Région, espace privilégié de la coopération transfrontalière.

Téléchargez l'intégralité de la directive sur www.cnam-lorraine.fr

NOTRE OFFRE POUR ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Afin de les accompagner dans ces grandes évolutions, qui impliquent des **compétences et connaissances nouvelles**, le Pôle de formation transfrontalier, porté par le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) en Lorraine et la Hochschule für Technik und Wirtschaft (HTW), propose une offre de formation dédiée :

- **Certificat de spécialisation « Management des institutions sanitaires et sociales en Grande Région : l'approche franco-allemande »** (cf. fiche de présentation consultable sur www.cnam-lorraine.fr)
- **Séminaires de sensibilisation et de pratique sur le thème de la communication interculturelle**
Ces séances permettent d'appréhender les différences culturelles qui transparaissent dans les modalités de communication, les schémas de pensées et d'actions, les modes de négociation, la régulation des conflits, etc. (cf. fiche de présentation consultable sur www.cnam-lorraine.fr).



Pour aller plus loin
www.cnam-lorraine.fr
www.htw-saarland.de

Contacts
Julie Corouge jcorouge@cnam-lorraine.fr
Johelle Balta johelle.balta@htw-saarland.de

le cnam